

ALGERIE TELECOM

Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef Sous-direction Technique



Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N°1307/ 24

Chlef, le 02/10/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

HELTALI RAZKI

**HAY 17 OCTOBRE LOTISSEMENT 264 RUE AF N° 03
WILAYA - BORDJ BOUARIRIDJ**

Objet : Mise en demeure

Contrat n° :92/2023 du 05/11/2023

ODS n° :824/2024

Il m'a été signalé par mes services avec regret que les mesures de sécurisation des travaux de canalisation urbaine au niveau de Bocca Mouafkia Msan /R MOAN Lot 01, prévues par le contrat n'ont pas été mises en œuvre et risque pour la sécurité à savoir :

- Manque panneau de signalisation
- Nettoyage du site (Evacuation des déblais)
- Chambres sans dalles

Conformément aux termes du contrat, notamment l'article de sécurisation, je vous mets en demeure de remédier à cette situation dans un délai de 48 h à compter de la réception de la présente mise en demeure, en procédant aux mesures de sécurisation nécessaires du chantier en question.

A défaut d'une réaction de votre part dans le délai imparti, je me verrai contraint de procéder à la résiliation unilatérale de votre contrat en question aux torts de votre entreprise.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées



Le Directeur

Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: **ETTOUHL Nabil**